Section de Paris Louvres CDIS

Paris, Février 2006.

Soyons révolutionnaires :

Négocions 2ème !

CDSP du 10/02/06

L'ensemble des organisations syndicales étaient reçues en plénière pour formaliser le dossier accompagnement social des agents de Paris Louvres CDIS suite à la mise en place de la tournée unique.

◆ Date de référence

La date de référence permettait de cibler la population concernée par les mesures d'accompagnement et était Initialement arrêtée au 28 juin 2005. Or, certains de vos collègues arrivés peu de temps après cette date et en activité sur Paris Louvres au moment de la réorganisation se trouvaient par voies de conséquences lésés.
Aujourd'hui, ils seront intégrés dans la démarche, puisque nous avons réussi à ce que La Poste revoie sa copie et porte au 10 février 2006, la date de référence pour l'application du plan d'accompagnement.

◆ Priorisation des vœux

La CFDT déplore que la priorisation des vœux ne se fasse que pour la métropole. Malgré l'intervention de l'ensemble des organisations syndicales, les vœux pour l'outre-mer ne seront pas priorisés.

◆ Mesures d'age

Une fois de plus, le dossier nous paraît incomplet puisqu'il ne tient pas compte des mères de 3 enfants et plus ou des parents d'enfants handicapés à plus de 80 %.

◆ Indemnités spécifiques au scénario 6

L'ensemble du personnel du 3ème arrondissement s'est prononcé majoritairement pour le scénario 6 dit scénario Paris 17 (2/3 en samedi sur 2 et 1/3 du mardi au samedi).
La CFDT a donc demandé et obtenu l'harmonisation des mesures indemnitaires et notamment le versement de 150 € à tout agent volontaire pour travailler du mardi au samedi.

◆ Indemnités des agents de nuit réorientés en jour

Les agents travaillant aujourd'hui en nuit qui seraient éventuellement réorientés en jour bénéficieront du maintien à taux plein pendant 18 mois et à 50 % pendant les 6 mois suivants des indemnités d'heures de nuit qui leur sont actuellement versées.

◆ Spécificités pour les services supports

Les personnels des services supports n'étaient pas intégrés dans le calendrier prévisionnel de la réorganisation et n'avaient par conséquent aucune date prévisionnelle de labellisation. Suite à notre demande, ils seront donc intégrés au cas par cas dans la démarche. La Poste s'engage à prendre en compte la situation qui leur sera la plus favorable.

◆ Compensation pour adaptation à la nouvelle organisation

La CFDT a demandé que soit accordée à l'ensemble du personnel du Louvres une compensation pour l'adaptation à la nouvelle organisation.
Ces modalités de compensation seront négociées lors d'une plénière locale.

www.cfdtuf3c.org

◆ RTT

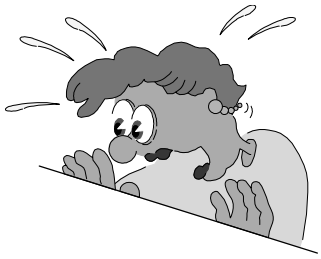

Pour 2006 et 2007 : les jours RTT sont maintenus pour l'ensemble des agents. A partir de 2008, ils seront dégressifs à raison d'un jour RTT en moins par année. 2008 = 5 jours

2009 = 4 jours
2010 = 3 jours
2011 = 2 jours
2012 = 1 jour
2013 = perte totale des jours RTT

◆ Indemnités fonctionnelles

Fonction au moment du reclassement	Future fonction	Proposition initiale DOTC	Montant obtenu après CDSP
Facteur ou facteur de secteur	Facteur (titulaire, rouleur, agent de collecte et remise) ou facteur de secteur autre arrondissement	150 €	300 €
Facteur ou facteur de secteur	Facteur (titulaire, rouleur, agent de collecte et remise ou facteur de secteur autre établissement	300 €	600 €
Facteur ou facteur de secteur	Brigade de nuit même établissement	250 €	300 €
Facteur ou facteur de secteur	Autre regroupement de fonction non majoritairement en contact avec le public	150 €	150 €
facteur de secteur	Autre regroupement de fonction majoritairement en contact avec le public	300 €	600 €
Fonction support	Fonction facteur ou facteur de secteur	2000 €	2000 €
Fonction support et encadrants	Autre regroupement de fonction non majoritairement en contact avec le public autre établissement	2000 €	2000 €
Fonction support et encadrants	Autre regroupement de fonction non majoritairement en contact avec le public	150 €	300 €
Encadrants courrier	Encadrants courrier autre établissement	300 €	600 €

Attention : le versement de ces indemnités ne s'effectue qu'une seule fois. Les montants annoncés sont exprimés en brut.

En conclusion :

Constante dans sa démarche, la CFDT a tenu toute sa place dans les négociations

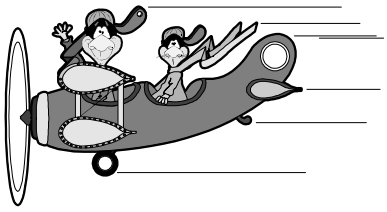

Avec vous, pour vous :

la CFDT !

Une force d'action, de propositions, de négociations à votre service !